



15ème législature

Question N° : 40371	De M. Jean François Mbaye (La République en Marche - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur, recherche et innovation		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique >étrangers	Tête d'analyse >Accueil des étudiants étrangers en période de crise sanitaire	Analyse > Accueil des étudiants étrangers en période de crise sanitaire.
Question publiée au JO le : 27/07/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean François Mbaye interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la situation des étudiants étrangers empêchés de poursuivre un cursus universitaire en France en raison de leur statut vaccinal. En raison des mesures sanitaires visant à lutter contre la pandémie de covid-19, la délivrance d'un visa et donc la venue en France des ressortissants de pays classés « rouge » par le Gouvernement est conditionnée à la détention d'un schéma vaccinal complet et officiellement reconnu. Or dans certains de ces pays, les étudiants - que ce soit en raison de leur âge ou tout simplement en raison d'insuffisances matérielles ou en lien avec la stratégie vaccinale déployée par les autorités concernées - n'ont tout simplement pas accès à la vaccination, rendant impossible tout déplacement en France, alors même que les intéressés se sont engagés auprès d'établissements de l'enseignement supérieur situés sur le sol national. Bien que motivée par la gestion de la crise sanitaire, cette situation n'apparaît pas comme acceptable, car préjudiciable à ces étudiants (dont le nombre est actuellement estimé 8 000), mais également aux établissements ayant accepté leur inscription et, plus largement, au rayonnement de l'enseignement supérieur français dans le monde. Il souhaiterait dès lors connaître les initiatives que son ministère entend entreprendre afin de résoudre ces difficultés, étant entendu que la vaccination en France de ces étudiants étrangers, assortie des mesures de sécurité sanitaire appropriées (notamment leur mise à l'isolement dès leur arrivée sur le sol français) apparaît comme une réponse pertinente qui leur permettra de poursuivre leur cursus dès la prochaine rentrée universitaire.